

# Certificat de Formation à la Gestion Associative (C.F.G.A)

Reconnu par le décret n° 2008-1013 du 1<sup>er</sup> octobre 2008  
du Ministre des Sports, de la jeunesse et de la vie associative



## ■ POUR QUI ?

Le C.F.G.A s'adresse à tous les bénévoles licenciés dans une association sportive de Moselle.

## ■ OBJECTIFS

La formation consiste à développer ou faire acquérir aux bénévoles (âgés de seize ans minimum) membres d'une association, des connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine de leur association. Elle peut être un premier pas vers une Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E).

## ■ DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Elle est constituée de deux phases successives :

➤ **Une formation théorique** de 30h00 encadrée par un responsable pédagogique.

Celle-ci se base sur le programme de formation annuel du CDOS. Pour valider cette partie, il faut participer à l'intégralité des 12 modules suivants (sur un ou deux ans) qui se déroulent à la Maison Départementale des Sports à Metz :

- 1 - Élaborer son projet associatif
- 2 - La connaissance du Mouvement Sportif et son environnement
- 3 - La comptabilité niveau 1

- 4 - La responsabilité du dirigeant
- 5 - La comptabilité niveau 2
- 6 - Organiser un événement sportif
- 7 - La communication
- 8 - La recherche de partenaires privés
- 9 - Recruter, gérer et fidéliser des bénévoles
- 10 - Créer un emploi
- 11 - Le fonctionnement statutaire de mon association
- 12 - Inscrire son projet dans une démarche éco-responsable

➤ **Une formation pratique** accomplie sous tutorat pédagogique d'un de ses dirigeants ou d'un autre bénévole régulier ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association.

## ■ TARIF

20 €

## INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS



**Anthony SCREMIN**

Responsable pédagogique  
de la formation

Tél : 03.87.21.91.71

[anthony Scremin@sport57.fr](mailto:anthony Scremin@sport57.fr)